Assurances Assurances

# Deux seigneurs du Bas-Canada : Philippe Aubert de Gaspé et Joseph Papineau

#### Gérard Parizeau

Volume 40, numéro 4, 1973

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1103768ar DOI: https://doi.org/10.7202/1103768ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

HEC Montréal

**ISSN** 

0004-6027 (imprimé) 2817-3465 (numérique)

Découvrir la revue

#### Citer ce document

Parizeau, G. (1973). Deux seigneurs du Bas-Canada : Philippe Aubert de Gaspé et Joseph Papineau. Assurances, 40(4), 28–65. https://doi.org/10.7202/1103768ar

Tous droits réservés © Université Laval, 1973

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/



### SUPPLÉMENT

## Deux seigneurs du Bas-Canada:

Philippe Aubert de Gaspé,

(1786-1871)

eŧ

Joseph Papineau

(1752-1841)

par

GÉRARD PARIZEAU

de la Société Royale du Canada

## Deux seigneurs: Philippe Aubert de Gaspé et Joseph Papineau \*

par

GÉRARD PARIZEAU de la Société Royale du Canada

Π

Avec Joseph Papineau, on aborde un milieu qui au Bas-Canada, au début du XIXe siècle, exige un travail et une peine de tous les jours. Papineau est, en effet, à l'opposé de Philippe Aubert de Gaspé. Par son origine d'abord : il est fils d'un tonnelier qui a son établissement rue Bonsecours à Montréal. Intelligent, vif, à l'âge de 12 ans il est remarqué à l'école par un abbé, professeur au Séminaire de Québec. Celui-ci l'y fait venir malgré l'opposition de son père qui ne voit pas pourquoi son fils ne serait pas tonnelier comme lui. Heureusement, il a affaire à forte partie. L'abbé ne cède pas et le père consent au départ de son fils, qui s'instruira et se préparera à une carrière où l'arpentage et le notariat voisineront avec la politique. À l'époque, le séminaire donne une excellente formation mathématique. Aussi, après l'avoir quitté, Joseph Papineau cherche-t-il à être arpenteur-géomètre. Il

<sup>\*</sup> La première partie de cette étude a paru dans le numéro d'octobre 1972.

se forme chez Me Jean De Lisle, chez qui il s'inscrit à l'âge de 19 ans 29. À cette époque, notariat et arpentage étaient fréquemment pratiqués par les mêmes gens 80. C'était le cas de Me De Lisle 31. Pour le jeune clerc, voilà une occasion excellente de se préparer à un métier nouveau.

30

Arpenteur-géomètre, Joseph Papineau fait, à travers les années, le tracé de la plupart des concessions dans les seigneuries de l'Ile-Jésus, de Beauharnois, de Longueuil et de Rigaud 32. À l'époque, on devenait arpenteur ou notaire, après en avoir fait la demande au Gouverneur qui, arbitrairement, nommait le titulaire pour une région particulière ou pour l'ensemble de la province. Ainsi, dans son Histoire du Notariat au Canada, J. Edmond Roy cite la pétition présentée par Charles Stewart qui, venu au Canada pour régler les affaires d'un parent, s'y est plu et a décidé d'y rester. Voici comment Stewart formule sa demande au Gouverneur: « Votre pétitionnaire informe humblement Votre Excellence qu'il a reçu l'éducation complète dans la cité d'Edimbourg. Après avoir suivi les écoles publiques et quelques cours de l'Université, il embrassa l'étude de la loi et il a servi comme clerc sous un des procureurs de Sa Majesté. Pendant cinq ans, il a suivi assidûment les cours du royaume et les conférences de deux professeurs distingués de droit. Désirant maintenant, avec la permission de Votre Excellence, pratiquer au Barreau comme notaire public, il demande respectueusement que vous soumettiez sa supplique au juge 33. »

30 Tant une fonction relève de l'autre, pour les détails techniques que le notaire utilise tout au moins.

32 Travail considérable pour les moyens et les données de l'époque. 83 Histoire du Notariat au Canada. Vol. 11. P. 89.

<sup>29</sup> Il est nommé arpenteur en juillet 1773. Il a vingt et un ans puisqu'il est né en 1752 à Montréal.

<sup>31</sup> Jean-Guillaume De Lisle, né en France et venu au Canada par la voie de New-York. Devient notaire à Montréal en 1768. Canadian Biography (MacMillan). P. 181. Il était aussi rédacteur de procès-verbaux d'arpentage. Ses contemporains l'ont présenté comme un homme honorable « tenant un rang distingué parmi les lettrés, ayant surtout cultivé la philosophie ». Père Lejeune. *Ibid.* P. 483.

Joseph Papineau est nommé arpenteur en juillet 1773, comme le sera plus tard son filleul, Jacques Viger, collectionneur invétéré qui a laissé, entre autres choses, les Sarberdaches, ce précieux témoignage du temps passé. Comme Viger, Papineau sortira de l'arpentage. Il est notaire en juillet 1780, après un assez long stage qui lui permet d'obtenir une commission, comme on disait à l'époque. Viger sera inspecteur de voirie, journaliste et magistrat. Papineau exercera sa profession dans toute la province. Et c'est ainsi qu'il comptera bientôt dans sa clientèle ses vieux maîtres de Québec 34, aussi bien que des communautés religieuses et les Messieurs de Saint-Sulpice qui fréquentent son étude, là, où tout le jour, son père montait à grands coups de maillet les tonneaux destinés à sa clientèle. Le cadre a changé, mais le lieu reste à peu près le même jusqu'au jour où une grande maison de pierre remplace la maison de bois. Papineau y aura son étude et il y habitera tant qu'il ne l'aura pas vendue à son fils, Louis-Joseph, promis à une carrière politique tumultueuse.

Joseph Papineau était aussi notaire du clergé. Ainsi, un jour d'avril 1793, il se désole de voir que son ami le curé de Repentigny, M. St-Germain, soit mort sans testament. De Québec où il siège comme député, il écrit à sa femme: « Je crains bien qu'il n'ait fait aucun arrangement pour ses affaires, j'en serais d'autant plus fâché que je pense que si j'eus été à Montréal, cela n'aurait pas arrivé parce qu'il m'en avait souvent parlé et que si je l'eus vu plus malade, il aurait fini ses affaires, enfin Dieu dispose et l'homme propose 35. »

35 Lettre à sa femme, datée du 1er avril 1793. Il faut noter ici comme il écrit de façon fautive, même s'il a fait des études assez poussées. Il semble qu'il n'attache aucune importance à la forme. Et cependant il est chargé de donner de la précision à la pensée des autres, en tant que notaire.

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup> Ceux-ci le chargèrent longtemps de surveiller et d'administrer leur seigneurie de l'Île-Jésus et celle de la Petite Nation. Par les comptes que le Séminaire de Québec a gardés, on constate qu'il ne s'agissait pas d'une sinécure. Le Séminaire lui sait gré de son dévouement. À un moment donné, on lui offre même d'accueillir ses fils gratuitement au Séminaire. Parmi eux, il y a Louis-Joseph que l'on formera à Québec comme on a formé son père.

<sup>35</sup> Lettre à sa femme d'atée du 1<sup>er</sup> avril 1793. Il faut noter ici comme il écrit de facts de faithe de faut de faut avril a company de l'accueille avril a comme de l'accueille avril a l'acceptance d'accueille avril a comme de l'acceptance d'acceptance d'

C'est un souci professionnel qui le fera quitter la politique à deux reprises, comme on le verra.

En règle générale, on n'était pas bien difficile à l'époque dans le choix des notaires. Devant les abus et, surtout, devant l'ignorance de certains, il y eut une réaction dans les milieux officiels comme le note J. Edmond Roy dans son *Histoire du Notariat*. Ainsi, en 1831, le député Dominique Mondelet présente un projet de loi pour réglementer la formation et les affaires des notaires, à la suite d'une série d'accusations portées par *La Minerve* <sup>36</sup>: supposition de personnes qui passent des obligations ou autres actes sous le nom des autres; signature de l'acte par un seul notaire qui ne connaît pas toujours son client; formation insuffisante du titulaire du greffe, faux, ivrognerie chez certains membres de la profession, etc.

En 1831, le député Mondelet présente donc son projet de loi qui doit corriger l'ordonnance de 1785. Il n'hésite pas à admettre, selon *Le Canadien* et *La Minerve*, « l'état honteux dans lequel croupissait le notariat par l'ignorance de ceux qui en sont chargés ». Et il ajoute, d'après la même source: « il y a tant d'exemples de l'iniquité des notaires . . . » Cela en dit long sur l'état de la profession à ce moment-là. C'est dans cette loi que le député Mondelet demande la création d'une Chambre des notaires, où la conduite des notaires sera soumise à un examen et à une discipline rigoureuse et qui exercera un contrôle régulier des greffes <sup>36</sup>.

Cependant, dès que Joseph Papineau commence de pratiquer sa profession, il est bien considéré. Aussi, réussit-il rapidement. Au début, sa carrière est arrêtée au moment de la guerre de 1775 quand, avec beaucoup d'autres Canadiens, il est mêlé aux opérations militaires. Il a vingt-trois ans et il se jette dans la bataille, comme Jean-Baptiste Bouchette qui

<sup>36</sup> J. Edmond Roy. Ibid vol. 11. P. 426 et 427.

33

aide le gouverneur Carleton à passer à travers les lignes américaines ou Pierre-Ignace Aubert de Gaspé qui s'engage à dix-sept ans dans l'armée anglaise pour garder le Canada à l'Angleterre, lui, dont le manoir familial a été détruit quelques années plus tôt par un régiment écossais, comme on l'a vu. Papineau a pleuré de rage, à l'âge de huit ans quand Montréal s'est rendu, et qu'il a vu défiler les troupes dans la rue, affirme L. O. David. Mais faut-il croire ce romantique impénitent?

Le rôle de Papineau est modeste dans la guerre contre les Américains. Un jour, avec un compagnon, il porte des dépêches au gouverneur Carleton à Québec. De nuit ou de jour, il évite les patrouilles ennemies et se rend à pied, en allant de presbytère en presbytère, où des curés de bonne volonté acceptent de le cacher en attendant qu'avec son compagnon, il puisse repartir sans danger.

Une fois de plus, semble-t-il, cette bonne volonté de la jeunesse et du clergé indique qu'on avait accepté le fait de la conquête dans la génération nouvelle. Il ne s'agissait pas pour elle de secouer les chaînes, de se révolter, de collaborer avec l'envahisseur du sud, mais plutôt d'aider l'Angleterre à conserver la Colonie, tout en obtenant d'indispensables concessions. Il y a là un sentiment que l'on peut attribuer en partie à l'influence du clergé, à qui les autorités anglaises ont donné suffisamment de gages ou d'espoirs pour éviter qu'il ne passe de l'autre côté.

Oh! tout n'est pas parfait dans ces relations d'administrateurs et d'administrés, à l'époque où Papineau passe de l'adolescence à la maturité. Si, dans les années qui suivent son accession au notariat, il s'occupe uniquement de sa clientèle, il se rend compte de la situation et veut aider ses compatriotes dans leur lutte obscure. Il est très attiré par la politique. Même si l'acte de 1774 a donné des cadres à la colonie, il constate combien la liberté individuelle est malmenée dans ce pays conquis. La majorité de la population est brimée parce qu'elle se trouve devant une minorité qui dirige tout. On a installé celle-ci aux postes de commande et on l'y maintient en accordant au Roi le privilège des nominations aux situations les plus influentes et les mieux rémunérées. Pour accéder à certains postes, le francophone doit trop souvent faire montre de fidélité au régime et avoir des amis bien en place, comme en a Joseph Bouchette, par exemple.

34

Joseph Papineau voit cela et, petit à petit, il se mêle à ceux qui envoient pétition après pétition au gouvernement de Londres. En Angleterre, on sait ce qui s'est passé en Amérique quelques années plus tôt. Par un pur entêtement, on a perdu les colonies du sud pour une question de taxe sur le thé : fait bien insignifiant, mais qui a mis le feu aux poudres. De Québec viennent des dépêches qui, assez souvent, sont favorables à une évolution, mais on ne les écoute guère. Les culsterreux qui habitent les deux rives du Saint-Laurent sont tenaces. Sous la direction de guelques chefs, qui commencent à comprendre le régime politique anglais, ils invoquent qu'étant des Britanniques, il n'y a aucune raison pour qu'on ne leur accorde pas les mêmes droits qu'à ceux qui habitent les rives de la Tamise, de la Mersey ou de la Clyde. Leur effort est tel et la crainte des anciens sujets de l'autre côté de la frontière est si grande, que William Pitt accepte en 1791 d'accorder une nouvelle constitution politique à la Colonie. On la divise en deux. C'est de ce moment-là que datent les deux Canada: le Haut et le Bas, qui remplacent Québec, ce pays devenu assez difficile à gouverner par son immensité d'abord, puis par les querelles qui, déjà, en font un champ clos. En donnant des gouvernements différents aux gens d'en haut et d'en bas, on espère calmer l'effervescence des esprits. Aux deux nouvelles divisions territoriales, on accorde deux Cham-

35

bres. l'une élective et l'autre dont les membres sont nommés par la Couronne représentée en Amérique par le Gouverneur général. On donne théoriquement à celui-ci le droit de choisir ses serviteurs et on le charge d'établir l'équilibre passager ou permanent, s'il est possible, entre les deux éléments de la population du Bas-Canada. Si, dans le peuple, on ne saisit pas bien la portée des nouvelles dispositions constitutionnelles, on les accepte ou on s'y résigne. Au niveau de l'élite, on comprend qu'il faut étudier le régime et essayer d'en tirer le maximum. Il ne faut pas oublier qu'à la Chambre d'Assemblée. l'élément francophone est majoritaire et que, de là, peuvent venir bien des dispositions nouvelles. Pour obtenir quelque chose de positif, il faut apprendre le fonctionnement de l'organisme. La première étape, c'est l'élection des députés. Or, chose curieuse, la première fournée comprend seize anglophones qui, bien que ne parlant pas la langue de leurs électeurs, ont été élus par eux. On s'explique mal le fait. Pour le comprendre il faut imaginer une certaine méfiance à l'endroit d'un organisme nouveau et, puis, la difficulté d'accepter l'absence prolongée que vont exiger les sessions.<sup>87</sup> le coût du déplacement et, peut-être aussi, une certaine admiration pour ces gens qui dirigent.

Dès que le gouverneur a réuni les membres de la Chambre d'Assemblée, à la fin de 1792 après l'élection qui a eu lieu en juillet, les groupes s'affrontent. Il faut choisir un président. Les anglophones — James McGill <sup>38</sup> en tête — suggèrent William Grant et les francophones, Jean-Antoine Panet. Celui-ci est un avocat assez en vue quoique, semblet-il, un peu limité dans ses moyens. Pour présider une assem-

<sup>&</sup>lt;sup>37</sup> Les sessions durent longtemps. Ainsi, la première — celle de 1792 — commence en décembre et se termine le 9 mai 1793 : la seconde débute en novembre 1793 et va jusqu'au 31 mai 1794. Celle de 1795 s'étend sur quatre mois. *Histoire du Canada*, Garneau. P. 441. Or, les communications sont bien lentes et l'on se refuse à toute rémunération.

<sup>38</sup> Histoire du Canada, F. X. Garneau. Vol. II. Page 433.

blée, il ne faut pas d'abord être un chef, car présider ce n'est pas nécessairement diriger la discussion et les hommes, même si, par sa fonction, le président peut orienter le choix des sujets et, s'il est habile, la décision. Cette influence s'exerce normalement dans un milieu calme, où les passions ne jouent pas. Or, dès le début, il apparaît que la Chambre ne sera pas un lieu d'entente entre gens n'ayant que certains intérêts en commun. Jean-Antoine Panet est choisi par une forte majorité: 28 voix contre 18, dont celles des seize députés anglophones, élus avec une charmante naïveté ou avec indifférence par des gens qui ne comprennent encore rien au ieu de la politique. Comme on le sait, ils s'y mettront bien vite. Rapidement, les luttes électorales seront pour eux un des plaisirs de l'existence. Pour l'instant, tous ne peuvent voter, même si les exigences sont assez faibles. Le député est élu, en effet, par les propriétaires d'immeubles ayant un revenu de deux livres sterling dans les collèges ruraux. Dans les villes, on exige un minimum de cinq livres. Quant au locataire, pour avoir le droit de vote, il lui faut justifier un loyer annuel de dix livres. Dans l'ensemble, le cens électoral est facilement accessible malgré tout. 30 Il l'est beaucoup plus qu'en Angleterre à la même époque, semble-t-il.

À la Chambre d'Assemblée, les heurts se succèdent dès la première session. Quand le moment vient de préparer les compte rendus des séances, la question de la langue se pose. Les procès-verbaux seront rédigés en anglais, propose le député William Grant, qui, né en Écosse en 1741, est venu au Canada en 1763 comme représentant de la firme londonienne Robert Grant & Co. Par la suite, il est nommé Assistant Receiver General, mais, bientôt, on le relève de ses fonctions, après des tractations assez troubles; ce qui ne l'empêche pas

<sup>39</sup> Pour le moment.

d'être élu par les électeurs de la haute ville à Québec jusqu'à sa mort, c'est-à-dire de 1792 à 1805.

La réaction des francophones est assez vive, et c'est à la faveur du débat que Joseph Papineau s'écrie, dans une envolée qui établira sa réputation de tribun à la Chambre: « Est-ce parce que le Canada fait partie d'un empire anglais, est-ce parce que les Canadiens ne savent pas la langue des habitants des bords de la Tamise qu'ils doivent être privés de leurs droits?» Un autre député, Chartier de Lotbinière précise: « Le plus grand nombre de nos électeurs étant dans une situation particulière, nous sommes obligés de nous écarter des règles ordinaires et de réclamer l'usage d'une langue qui n'est pas celle de l'Empire; mais aussi équitables envers les autres que nous espérons qu'on le sera envers nous, nous ne voulons pas que notre langue exclue celle des autres sujets de Sa Majesté. Nous demandons que nos procès-verbaux soient rédigés dans les deux langues ». À son tour, Philippe de Rocheblave s'écrie : « Pourquoi donc nos collègues anglais se récrient-ils en nous voyant décidés à conserver nos usages, nos lois et notre langue maternelle, seuls moyens qui nous restent pour défendre nos propriétés? Le stérile honneur de voir dominer leur langue les portera-t-il à ôter leur force et leur énergie à ces mêmes lois, à ces usages, à ces coutumes qui font la sécurité de leur propre fortune? » Le problème se posait déjà dans toute son acuité.

Comme résultat de leur attitude, les députés francophones obtinrent, comme le note François-Xavier Garneau, que les « procès-verbaux de la Chambre d'Assemblée seraient dressés dans les deux langues, et les lois rédigées, soit en français, soit en anglais, selon qu'elles se rapporteraient aux lois françaises ou aux lois anglaises en vigueur ».<sup>40</sup> Ce qui

<sup>40</sup> Histoire du Canada. F. X. Garneau. Vol. 11. P. 436. Chez Félix Alcan (1920).

était un compromis compréhensible à l'époque, même s'il était boiteux.

Avant d'être prorogée en mai 1793, la Chambre se préoccupe de l'instruction; elle demande que les biens des Jésuites soient employés à la formation de la jeunesse et, en particulier, le collège qui est utilisé comme caserne pour les troupes de Sa Majesté. On cherche aussi à faire reconnaître que les lois, entraînant une dépense, émanent de la Chambre d'Assemblée et ne puissent être amendées par le Conseil Législatif. Dès ce moment, on trouve, dans les discours prononcés, une des grandes règles de la vie politique anglosaxonne: la dépense et les impôts relèvent des seuls élus du peuple, les autres législateurs ne devant servir que de frein, dans certains cas particuliers, ou de modérateurs dans des circonstances exceptionnelles à cause du caractère même de leur nomination, par opposition à la nature élective du mandat des députés.

François-Xavier Garneau porte un jugement assez curieux sur le régime nouveau. Il vaut la peine de le citer pour montrer ce qu'en pensent les gens qui, de loin, assistent aux débats sans trop en saisir la portée. « Telle fut la Chartre de 1791. Malgré ses nombreuses imperfections, elle donnait un gouvernement où le peuple avait au moins une voix pour exposer les abus, s'il ne pouvait absolument pas obliger l'exécutif à les réformer. »

Pour la Colonie, c'était une étape nouvelle. Depuis la conquête, elle avait connu trois formes de gouvernement: la loi martiale de 1760 à 1763, le gouvernement militaire de 1763 à 1774 et le gouvernement civil absolu de 1774 à 1791. Elle allait enfin pouvoir s'occuper de ses affaires et décider, dans une certaine mesure, de l'orientation de la politique du

<sup>41</sup> F. X. Garneau. Ibid. Vol. II. P. 423.

pays, même si le dernier mot restait au Gouverneur, représentant du Roi. D'office, celui-ci désignait les fonctionnaires publics et la fonction de chacun, avec la collaboration du Conseil exécutif. Dans l'exécution et l'orientation des politiques, il fut l'autorité quasi suprême soit par ses décisions, soit par l'intervention de ses collaborateurs, jusqu'au moment où la Chambre se refusa d'accepter son autorité incontestée.

Deux ou trois hommes vont jouer un rôle de premier plan parmi les députés qui sont venus à Québec, un jour de décembre 1792. Parmi eux, il v a Pierre Bédard, un peu nonchalant. négligé dans sa tenue, à la parole hésitante, mais qui, tout à coup, se révèle un orateur vigoureux, audacieux quand il est pris par son sujet. Il se heurte rapidement au pouvoir établi. Et comme on reconnaît au Conseil exécutif le droit de faire emprisonner quiconque est jugé trop violent ou trop opposé à l'État, il fait de la prison quand sir James Craig devient gouverneur. À côté de Pierre Bédard, il y a Philippe de Rocheblave qui est également assez audacieux; puis Joseph Papineau. Grand, fort, celui-ci impressionne physiquement, dès le premier abord. Il est convaincant, intelligent, astucieux, dira de lui le gouverneur Craig quand Papineau interviendra auprès de lui pour faire libérer son ami et collègue Pierre Bédard. Celui-ci et Papineau furent les deux patriarches de nos libertés politiques, écrira plus tard L. O. David, avec cette impossibilité de s'exprimer simplement qui le caractérise si souvent. Même si l'on sourit devant l'emphase de la phrase, il faut reconnaître que les deux jouent un rôle important dans cette société, où s'affirme une classe nouvelle, la bourgeoisie, qui remplace rapidement celle des seigneurs dont l'autorité décline rapidement. Jeune, Philippe Aubert de Gaspé va parfois à la Chambre d'Assemblée entendre les députés. Or. celui qui retient le plus son attention, écrit-il plus tard dans

ses Mémoires, 42 c'est Joseph Papineau: « La première impression que fit sur moi l'éloquence de M. Joseph Papineau ne s'est jamais effacée de ma mémoire. J'assistais bien jeune, à une séance de notre parlement, lorsque je vis un membre, aux manières simples, se lever avec lenteur, en tenant dans la main droite un papier dont il venait probablement d'achever la lecture. Ses habits, une grande queue qui lui descendait plus bas que l'épaule, quoique la mode en fut passée dans les villes, tout me fit croire qu'il était un de ces notables que certains comtés de la campagne envoyaient alors pour les représenter à l'Assemblée provinciale. Il parla pendant une demi-heure, sa parole coula toujours aussi facile, aussi abondante que les eaux paisibles d'un grand fleuve, tandis que lui-même était aussi immobile que les deux rives qui l'encaissent. Il était sous l'effet d'un charme inexprimable. » D'autres qui ont connu Papineau l'ont décrit ainsi vers la fin de sa vie: il était grand, massif, il avait « les cheveux blancs, poudrés, relevés sur la tête et se terminant en arrière par la queue traditionnelle; avec le jabot, les manchettes et la canne à jonc, à pomme d'or. » Tout à fait l'homme de l'ancien régime. 43

Orateur populaire, Joseph Papineau se révèle au cours de ses campagnes politiques. Il plaît à ces jeunes qui, comme tous ceux de leur génération, aiment que l'on critique le régime et les gens en place, ceux que, plus tard, on appellera les sclérosés. Or, si Joseph Papineau n'a pas dans ses propos la violence de son fils, Louis-Joseph (qui, à partir de 1808 siègera avec lui dans la Chambre d'Assemblée), il parle bien et expose avec vigueur la cause qu'il défend. Cela ne peut que plaire à une jeunesse frondeuse, éprise de liberté et qui est contestataire avant la lettre.

<sup>42</sup> P. 111. Edition Fides (1971).

<sup>&</sup>lt;sup>43</sup> C'est ainsi que le décrit J. Edmond Roy dans son *Histoire du Notariat*, en rappelant le témoignage de ceux qui l'ont connu.

Joseph Papineau était de la fournée de 1792, ai-je dit. Il sera député jusqu'en 1804 d'abord. Puis, comme il a acheté la seigneurie de la Petite Nation, il ne se présente pas dans le comté de Montréal où il a déjà été élu. Il veut exploiter le domaine en friche dont le Séminaire de Québec lui a cédé une première partie pour ses honoraires,44 la seconde ayant fait l'objet d'une vente deux ans plus tard. Papineau se rend très bien compte qu'il ne peut exercer sa profession, être député et tirer un parti quelconque de son nouveau et immense domaine où la forêt n'a pas encore été attaquée par la hache du colon.

41

Être député, au début du dix-neuvième siècle, n'est pas une tâche facile pour des gens ayant peu de moyens pécuniaires. Les sessions sont longues - celle de 1792 dure de décembre jusqu'au 9 mai suivant, c'est-à-dire près de cinq mois.45 Et pendant ce temps, il faut être sur place si l'on veut remplir son mandat. Or, très consciencieux, Joseph Papineau n'a pas accepté d'être député pour le simple titre. Il vient réqulièrement dans cette Chambre où se jouent des jeux importants. Une absence de cinq mois, c'est bien long quand on a une famille.

En 1779, Joseph Papineau a épousé Marie-Rosalie Cherrier, fille du notaire Jean-François Cherrier de Saint-Denissur-Richelieu. 46 Elle lui a donné cinq enfants: Louis-Joseph, Denis-Benjamin, Augustin, Toussaint-Victor et Rosalie, qui viennent assez dru.

45 Qu'on imagine la situation de celui qui non rénuméré doit rester pendant tout

<sup>44</sup> Ce qui n'est pas officiellement démontré, semble-t-il, même si dans son Histoire de Montebello, l'abbé Michel Chamberland l'affirme, Quand on examine les notes que le notaire Papineau présente au Séminaire de Québec, on se convainc facilement qu'il devait en être ainsi, cependant. Celle de 1803, par exemple, s'élève à 10.167 livres, après avoir déduit la pension de trois enfants, absences déduites, note le scrupuleux tabellion du Séminaire de Québec (82).

ce temps loin de ses affaires et de sa famille.

16 Née en 1756, et décédée en 1832. J. J. Lefebvre : La Famille Cherrier. Mémoire de la Société Généalogique Canadienne-française - janvier 1947, p. 149.

Louis-Joseph (1786-1871) fut le plus célèbre. Deuxième génération de parlementaires, il fut élu à la Chambre d'Assemblée à Québec de 1808 à 1837. Il fut à nouveau député sous l'Union à son retour d'Europe, de 1848 à 1851 et de 1852 à 1854. Exilé volontaire, après le soulèvement de 1837, il se réfugie aux États-Unis d'abord, puis en France où vinrent le rejoindre sa femme (née Julie Bruneau) et ses fils Gustave et Lactance qui y firent une partie de leurs études. Le second fils de Joseph Papineau se nomme Denis-Benjamin (1789-1854). Dès l'âge de 19 ans, il prend la direction de la seigneurie de la Petite Nation qu'il administre pour le compte de son père jusqu'en 1817, et, sous la direction de celui-ci, pour le compte de son frère Louis-Joseph jusqu'en 1842. À un moment donné, il n'en peut plus. Son père lui procure une situation à Montréal où il dirige le commerce de livres des Bossange, libraires de Paris et, aussi, un commerce d'épicerie. Puis, comme le feu a détruit l'immeuble voisin et endommagé fortement les marchandises, il charge son père de régler le sinistre dont le règlement traîne en longueur et il revient dans son fief de Plaisance que Louis-Joseph lui a cédé. Dans la correspondance de Joseph Papineau, il y a une lettre où celui-ci expose les faits, se plaint de la mauvaise volonté des assureurs (les discussions durent depuis deux ans) et réclame le paiement.

En 1842, Denis-Benjamin quitte définitivement la seigneurie tout en gardant l'arrière-fief de Plaisance. Il sera député d'Ottawa de 1842 à 1847, membre du Conseil exécutif, commissaire des terres de la Couronne de 1844 à 1847 et membre du Bureau des Travaux Publics de 1844 à 1846. Le troisième fils, Augustin, (1790-1876) sera notaire à Saint-Hyacinthe où habite sa sœur, Marie-Rosalie, qui est devenue la femme de l'honorable Jean Dessaulles en 1816 et dont le fils Louis-Antoine présidera l'Institut Canadien au plus fort

de la querelle entre l'Institut et Monseigneur Ignace Bourget. Le dernier fils, Toussaint-Victor (1798-1869) est ordonné prêtre en 1823. Il fut le plus effacé et le moins intéressant des fils de Joseph Papineau. Comme les autres, il vivra vieux, mais sa vie ne sera pas toujours exemplaire. Cette longévité de la famille Papineau est une des choses qui frappent dans cette seconde génération. Par contre, les enfants de Louis-Joseph mourront tous très jeunes.

Les Papineau sont une famille de notaires. Il y a d'abord le père de Madame Joseph Papineau, François-Pierre Cherrier, puis Joseph lui-même, Augustin son fils et, par la suite, les cinq autres que mentionne J. Edmond Roy dans son Histoire du Notariat: A. A. Papineau (1833), A.-Benjamin Papineau (1834), Émery Papineau (1845) et J. Godfroi Papineau (1869). Le plus connu est assurément Joseph, le chef de la lignée.

Si ses devoirs familiaux et sa seigneurie de la Petite Nation exigent sa présence à Montréal, il y a aussi la clientèle qui le réclame. Les communications sont lentes et difficiles: l'Accomodation 47 (le premier bateau à vapeur entre Québec et Montréal) ne prenait-il pas d'abord soixante-six heures pour venir à Montréal. De plus, à cette époque, on n'accorde aucune indemnité aux députés. Très pratique, Papineau sug-

47 Pour transporter des passagers, le bateau a besoin d'une autorisation de la

à ce moment-là. Quel courage et quelle résistance physique il a!

John Molson a été un précurseur. En venant au Canada en 1782 il fonde une brasserie. En 1809, il lance le premier bateau à vapeur sur le Saint-Laurent. Député à Québec de 1816 à 1832, il entre au Conseil législatif. De 1826 à 1834, il est président de la Banque de Montréal (MacMillan's Dictionary of Canadian Biography P. 518).

Chambre d'Assembléc. Dans une lettre adressée à son fils, Joseph Papineau appuie la demande de son propriétaire John Molson.

Les communications seront difficiles encore longtemps pour ceux qui ont à transporter des choses à l'extérieur des villes où ils demeurent. Dans une lettre adressée à son fils Louis-Joseph, le 16 mai 1837, Joseph Papineau raconte les péripéties de son voyage en bateau de Montréal jusqu'à la seigneurie de La Petite Nation. Partis jeudi matin, ils n'arrivent que le mardi suivant à cinq heures du matin. Correspondance de Joseph Papineau, R.A.Q. P. 288 — 1951-52 et 1952-1957. Joseph Papineau a 85 ans à ce memore de courage et quelle régistance physique il a le

gère, avec Louis Bourdages, qu'on leur verse une somme tout au moins pour les frais de séjour et de transport. Dans un geste de protestation et avec une naïveté qui désole Papineau, la Chambre s'oppose à toute rémunération sous le prétexte inattendu qu'on leur enlèverait la liberté de pensée. Lui sait que ses gens ne sont pas riches et que, pour eux, c'est une lourde et coûteuse charge que le séjour à Québec, même s'ils se logent dans des auberges où gîte et repas ne coûtent pas grand-chose. Assez curieusement, ce n'est qu'à partir de 1833,48 semble-t-il, que l'on acceptera de verser une indemnité aux élus du peuple. Dans l'intervalle, tous ne sont pas toujours là. Aussi, à cause des absences, faut-il souvent remettre à plus tard des réunions où il n'y a pas quorum.

Joseph Papineau tient le coup jusqu'en 1804, moment où vraiment il ne le peut plus, comme on l'a vu. Alors, il rentre dans la vie privée après avoir joué un rôle en des moments critiques. Périodiquement, il a apporté des idées nouvelles, puisées en partie, semble-t-il, dans l'Encyclopédie où il a trouvé l'article de Jean-Jacques Rousseau consacré à l'Économie politique. Selon Fernand Ouellet, il a lu également les œuvres de John Locke et de Blackstone, Political Law de Barlamak, et les livres de Bernardin de Saint-Pierre et de Montesquieu. Tous ces auteurs l'orientent vers la démocratie et les idées libérales. C'est ainsi qu'il a présenté à la Chambre une requête des électeurs de Montréal pour supprimer l'esclavage. Oh! celui-ci n'est pas très répandu; mais il existe.

<sup>48</sup> Il y a à ce sujet une intéressante étude parue dans le Bulletin des Recherches Historiques, sous la signature de Pierre-Georges Roy: «En 1833, écrit-il, le Conseil et la Chambre parvinrent à s'entendre. Le projet de loi de Monsieur Neilson fut enfin adopté avec quelques amendements». Guillaume IV, chapitre 15. «Pendant chaque session du présent Parlement Provincial, y lit-on, il sera alloué à chaque membre de l'Assemblée qui assistera aux dites sessions, dix chelins courants pour chaque jour qu'il ira assister et quatre chelins courants pour chaque lieue de distance entre son domicile et le siège du Parlement Provincial». C'était peu, mais c'était l'application d'une mesure préconisée longtemps auparavant par Joseph Papineau. A celui-ci, on avait objecté « que les élections porteraient à la législature des démagogues et des agitateurs qui ne se feraient élire que pour l'appât du gain».

Papineau juge odieux qu'un homme puisse être vendu ou acheté comme une bête de somme. Ce qui indique comme était humain ce fils de tonnelier, élève du Séminaire, catholique convaincu, qui ne peut admettre l'idée de la servitude humaine. Il est horrifié que des hauts fonctionnaires de la justice, des membres de la Chambre d'Assemblée ou des religieux soient propriétaires d'esclaves.49

Joseph Papineau s'est porté acquéreur de la seigneurie 45 de la Petite Nation, comme nous l'avons vu, pour une partie en 1801 et pour l'autre en 1803. Il n'a pas pu s'en occuper jusqu'au moment où il quitte la politique. C'est le Séminaire de Québec qui lui a cédé ce domaine, dont Monseigneur François de Laval a été le premier concessionnaire en mai 1674.50 Il l'a transmis au Séminaire, qui l'a cédé au Chapitre

<sup>49</sup> Voir *l'Esclavage au Canada-français*, par Marcel Trudel. Aux Presses Universitaires Laval, Québec (1960).

Touverstaires Lavai, Quebec (1960).

50 Voici un extrait de la concession : « Concession faite par la Compagnie des Indes-Occidents, le 16 mai 1674, laquelle, pour les raisons y contenues, donne et concède à Messire François DeLaval, évêque de Pétrée, nommé par le Roi, premier évêque de Québec, cinq lieues de front sur cinq lieues de profondeur, sur le fleuve St-Laurent, dans la Nouvelle-France, environ quarante-deux lieues au-dessus de Montréal, à prendre depuis le Sault de la Chaudière, vulgairement appelé la Petite-Nation, en descendant le fleuve sur le chemin des Outaouais, pour jouir par le dit seigneur de vigue que ses augnt cause en toute promitéé saigneurie et justice de la dite gneur, évêque ou ses ayant cause, en toute propriété, seigneurie et justice de la dite terre, des lacs et rivières, mines et minières qui se trouvent dans la dite concession, comme aussi de toute la largeur du dit fleuve et des battures, isles et islets vis-à-vis d'icelle concession, avec le droit de pêche et de chasse dans toute son étendue pour, par le dit évêque ou ses ayant cause jouir à perpétuité, à l'effet de laquelle dite conpar le dit eveque ou ses ayant cause jouir a perpetuite, à l'effet de laquelle dite concession nous avons révoqué et révoquons par ces présentes toutes autres concessions
qui pourraient avoir été faites par nous ou autres de la dite étendue de terre ou
partie d'icelle, supposé qu'elle ne soit point actuellement défrichée, à la charge par
le dit seigneur évêque à la foi et hommage qu'il sera tenu et ses ayant cause de
rendre à la dite Compagnie, de vingt ans en vingt ans, au Fort Louis de Québec ou
en cette ville de Paris, au bureau de la direction générale d'icelle, avec une maille
d'or valant onze livres, que les appellations de la justice ressortiront directement et
immédiatement au Conseil Souverain de Québec moyennant les dites clauses et conditions la dite Conseision demouvera quitte pour toujours de tous droits et rededitions, la dite Concession demeurera quitte pour toujours de tous droits et redevances généralement quelconques, sera obligé le dit seigneur évêque de faire commencer de défricher sur la dite Concession dans quatre ans, à moins qu'il n'en soit empêché par quelque guerre ou autre cause raisonnable, et que les hornes seront plantées aux deux bouts de la dite Concession, sur le fleuve St-Laurent, seulement par un arpenteur à faute de quoi, la dite Compagnie pourra disposer, comme bon lui semblera, des dites terres, et les réunira à son domaine sans que pour ce sujet le dit seigneur évêque ni autres puissent prétendre à aucun dédommagement, lesquelles conditions ont été acceptées par le dit seigneur évêque. conditions ont été acceptées par le dit seigneur évêque. »

de Québec, lequel à son tour, l'a rétrocédé au Séminaire. Et puis, les choses en sont restées là.

La seigneurie de la Petite Nation est ainsi appelée en souvenir d'une tribu d'Algonquins qui y a vécu autrefois et que les Iroquois ont dispersée. Elle est assez loin de Québec, à une époque où les communications sont bien lentes. Elle se trouve encore à quelques jours de Montréal si on y vient en canoë ou « en petit bateau tiré à la cordelle ». De Québec, il faut compter près de deux semaines, pendant longtemps. Entre les deux, il y a quelque deux cent vingt de nos milles actuels. Aussi, au Séminaire a-t-on négligé ce domaine situé en bordure de l'Outaouais. Il ne rapporte rien mais ne coûte rien non plus: chose acceptable dans une société dont les besoins sont limités parce que la vitesse de croisière de la communauté est lente et sans sursauts. Oh! il y a bien le régime seigneurial qui veut qu'on colonise le pays, mais, à Québec comme à Montréal, on ferme les yeux. Et rien ne se fait pendant plus d'un siècle dans cette partie du pays où il n'y a guère que Philemon Wright. Celui-ci fait couper ses arbres par des bûcherons et les dirige vers Montréal et Québec en radeaux immenses qui se rendent lentement à destination sans beaucoup de frais, poussés par le courant et dépannés par les cageux, armés de grandes gaules avec lesquelles ils les dirigent.

46

Joseph Papineau veut remplir consciencieusement sa fonction de seigneur. Et c'est alors qu'apparaît la différence essentielle entre son rôle et celui de Philippe Aubert de Gaspé dans un régime qui s'étiole. La seigneurie de Saint-Jean-Port-Joly est entièrement concédée depuis 1759. Le moulin banal a été reconstruit après la guerre. Depuis, la vie s'écoule paisiblement; les récoltes succédant aux récoltes. Il y a bien les prix qui varient suivant les ans. Il y a aussi le rendement qui est bon ou mauvais suivant la clémence des éléments, mais la

vie suit son cours. Et le seigneur touche ses redevances bon an mal an, en octobre ou en novembre à la veille de l'hiver. Pour Joseph Papineau la situation est bien différente. Il part à zéro, mais cela ne l'effraie pas. Il envoie d'abord son fils Denis-Benjamin qui, dès 1808, s'installe tant bien que mal sur la rive nord de la rivière, puis à l'extrémité ouest de l'Île Roussin ou Aroussen ce qui, en Algonquin, veut dire « Île aux Écureuils ».51 En 1810, Papineau s'y rend lui-même. S'il a choisi l'île pour élever sa maison, c'est, semble-t-il, que la forêt est très dense sur le littoral, que l'île est assez élevée au-dessus de la rivière pour éviter la plupart des crues de l'Ottawa au printemps, que la terre est bonne et, enfin, que l'on y a accès assez facilement par bateau.

Le seigneur fait construire une maison de bois « à la toiture aiguë, à la manière du temps passé », note l'Abbé Chamberland dans son Histoire de Montebello. C'est une demeure modeste. Ce sera le *manoir* pour les gens de l'endroit, tant que Louis-Joseph Papineau n'aura pas fait construire sa maison à multiples tours, à son retour de France.<sup>52</sup>

Joseph Papineau vient demeurer dans sa maison en 1810, après avoir amené avec lui dix-neuf colons, à qui il attribue des terres comme le régime le veut. Il les installe sur la rive nord de l'Outaouais où se trouve déjà Joseph Couillard, dit Dupuis, qui est venu là en 1805.

Comme le domaine est très boisé et qu'il va falloir couper les arbres, arracher les souches et niveler le sol avant de semer des céréales, le seigneur bâtit d'abord une scierie, qui servira à ses censitaires, comme à lui-même pour le commerce de bois qu'il a en vue. Pour ses scies, il lui faut une chute.

<sup>51</sup> Roussin ou, comme le signale l'archiviste de la province de Québec dans les notes liminaires qui accompagnent les lettres de Joseph Papineau : « Roussen, Roussi, Aronssen, Aroussen, Aroussen, Roussaint, Roussain. » Autant d'orthographes ou de modifications du mot algonquin original. Elles sont un excellent exemple de la corruption linguistique quand rien ne vient fixer l'appellation géographique d'un lieu. (Rapport de 1951-1952 et 1952-1953. Page 173).

52 Après 1847. Sur l'une des façades, il y a la date de 1850.

Aussi doit-il élever la scierie près de la Chaudière, sur la rivière de la Petite Nation à plusieurs milles à l'intérieur. Cela le forcera d'avoir un canal d'amenée, au bas de la chute et des rapides, pour le transport du bois à la rivière. C'est de là qu'un jour son bois partira pour Québec, comme celui de Philemon Wright; ce qui lui fera écrire à son fils Denis-Benjamin périodiquement pour lui demander de presser ses gens, afin de le mettre en mesure d'exécuter ses marchers, comme il dit. Dans son ouvrage sur le Bas-Canada, Joseph Bouchette notera vingt ans plus tard que la seigneurie exporte quelque cinquante mille madriers par an. Il indiquera aussi qu'il y a dans la seigneurie une population de huit cents âmes. On est bien loin de là en 1810, au moment où le seigneur commence l'exploitation du domaine. Il y fait un court séjour, comme on l'a vu, et repart bientôt pour Québec, où il a été élu à nouveau député. Il va prêter main forte à ses amis de la Chambre qui se heurtent au Gouverneur. Sir James Craig emploie la manière forte.53 Il a mis Pierre Bédard et Louis Bourdages en prison. Papineau intervient, il va voir le Gouverneur et plaide au nom de la Chambre la cause de son collègue et ami; mais Craig ne se laisse pas convaincre, même si l'intelligence et l'astuce de son interlocuteur le frappent.

Inquiet de ce qui se prépare chez les voisins du Sud, Papineau insiste en Chambre pour que l'on prépare le pays à la résistance, en renforçant la milice. Entre-temps, il demande qu'on accorde au gouvernement les ressources nécessaires pour la guerre qui s'annonce. Il a vu juste car, une fois de plus, en 1812, les armées américaines menacent les deux Canada jusqu'au moment où on les repousse.

<sup>&</sup>lt;sup>53</sup> Militaire intransigeant, le Gouverneur n'admet pas qu'on lui tienne tête et qu'on n'accepte pas son autorité. Il se heurte violemment à ces francophones, dont il ne veut pas admettre les prétentions. Il en met quelques-uns en prison et ne se gêne pas pour traiter l'évêque Plessis assez lestement, en lui rappelant que ses ressources et ses pouvoirs dépendent en partie de lui. L'opinion de certains historiens est très catégorique. Ainsi Garneau et Chapais le jugent sévèrement. Joseph Papineau est de ceux qui ne voulaient pas s'incliner devant lui dans toutes les circonstances.

En 1814, à l'expiration de son mandat, Joseph Papineau renonce définitivement à la politique. Il a soixante-deux ans. Sa santé n'est pas bonne et son étude lui donne beaucoup de travail. Et là-bas, vers le haut de l'Ottawa, il y a la seigneurie 64 que continue de diriger son fils Denis-Benjamin, tant bien que mal, mais plutôt mal que bien, semble-t-il. Pour 7,220 livres, Papineau a cédé une partie du domaine à un marchand de bois américain, Robert Fletcher, qui amène avec lui cent soixante bûcherons. Après un an, Fletcher n'a rien payé; ruiné il s'est suicidé. Joseph Papineau reprend donc les terres. Plus tard, en 1817, il vend la seigneurie à son fils aîné, Louis-Joseph, pour 5,000 livres. Mais comme ce dernier est trop pris par la politique, à partir du moment où il devient président de la Chambre, il continue à l'administrer même s'il cesse d'y habiter en 1819. Et alors commence une longue correspondance avec son fils Denis-Benjamin 55 à qui il fait diverses recommandations qui, souvent, semblent tomber comme de l'eau sur le dos d'un canard. Fort heureusement, les archives provinciales ont gardé la trace de ses lettres qui s'échelonnent de 1808 à 1840. Elles sont bien curieuses à lire. Le père multiplie les conseils, dont le fils n'a pas l'air de trop se préoccuper. Dans toute cette correspondance, on sent combien le père est inquiet de la bonne marche de ses affaires et de celles de ses fils, car si la seigneurie est administrée par Denis-Benjamin, elle appartient à Louis-Joseph comme on l'a vu; celui-ci n'en prendra vraiment la direction qu'en 1847, à son retour de France. 66 C'est vers ce moment-là, en 1850, qu'il

<sup>54</sup> Dans une lettre adressée à son fils Louis-Joseph. le 29 août 1813, il écrit par exemple : « Je ne sais quand je pourrai retourner à la Petite Nation où mes intérêts souffrent de mon absence, surtout pour les réparations à mon moulin. Quel beau temps perdu. »

 $<sup>^{55}</sup>$  Que le Rapport de l'archiviste de la province de Québec (1951-1952 et 1952-1953) a reproduite.

<sup>56</sup> Avant 1837 il n'y va guère que deux fois par an pour essayer de toucher les cens et rentes et pour faire faire quelques travaux. Dans une lettre à sa femme, le 9 avril 1828. il écrit : « D'ailleurs je vois que je ne retirerai rien (des censitaires), il est trop tard, leurs grains sont mangés ». Ce qui indique combien était aléatoire le

construira une autre maison, sur la terre ferme cette fois, avec le produit accumulé de ses honoraires parlementaires, qui lui sont accordés malgré les clameurs de l'opposition. Dans l'intervalle, le père verra aux moindres détails jusqu'à sa mort: le bois à couper, le prix payé aux hommes, la qualité de leur travail, les scies du « moulin » à remplacer, la farine à mettre en biscuits pour la conserver, les foins que l'on va commencer à faire. « Prends bien garde de ne pas laisser faucher à l'ardeur du soleil entre huit heures du matin et quatre heures de l'aprèsmidi, écrit-il à Denis-Benjamin, si tu ne veux pas faire brûler tes prairies par l'ardeur du soleil et détruire la récolte de l'année prochaine ».

Il fait faire des canots; il applaudit au fait que quelqu'un se prépare à faire de la brique; il en commande pour la cheminée du « moulin » et pour trois fours. Il demande qu'on tire les joints entre les écuries et les étables, ce qui empêchera le froid d'y pénétrer. Pour comprendre que le fils ne se cabre pas, il faut se rappeler qu'il a dix-neuf ans. Son père lui envoie des vêtements, des souliers de bœuf, « dont une partie à hause que tu vendras trois livres, dix sols et ceux qui n'ont pas de hause, un écu la paire ou une journée de fauchage », conseille-t-il. « Commence à dire que tu ne cèderas de la laine et des souliers (qu'à ceux) qui en voudront gagner à faucher. Ce sera le moyen d'avoir du monde pour te faire aider ». Ce qui, semble-t-il, indique que personne n'est tellement tenté de travailler, même si le Seigneur le recommande dans l'Évangile et si le prêtre le rappelle, en invoquant l'Épître de saint Paul, quand il vient dire la messe dans une des pièces du manoir, en attendant qu'on construise une chapelle de l'autre côté de l'eau.

Dans ses lettres, Joseph Papineau fait toutes sortes de remarques, de recommandations ou de reproches que le père

revenu de certains de ces domaines où l'agriculture était instable et le marché constamment livré à des hausses et à des baisses de prix incontrôlables.

ne peut retenir les jours de mauvaise humeur. Ainsi, le 30 juillet 1808, il écrit à son fils: « tâche d'engraisser la grande truie pour la tuer quand je serai rendu », et « ne te rends pas malade à force de travail »; un autre jour: « il faut donner plus d'attention aux affaires que tu ne le fais », ou encore: « tu te remues comme un pou dans du goudron ». Ou encore: « tu achètes du blé à prix fort et tu le revends à des gens qui ne te paieront pas ». Un autre jour, en février 1825, Joseph Papineau semble excédé: « . . . . . me voilà à court d'argent. Je t'ai avancé beaucoup et je ne pourrais faire grand chose de plus; je ne gagne rien et personne ne me paye ».

51

Mais quand il a fini de parler de détails techniques, il donne des nouvelles des amis et de la famille. Comme il y a de gens malades et de morts autour de lui! C'est encore l'époque où, si la natalité est très forte, la mortalité est grande chez les jeunes aussi bien que chez les vieux. Les gens meurent comme des mouches, au moment d'une épidémie de choléra, en particulier.<sup>57</sup> Aussi Papineau donne-t-il quelques conseils à son fils pour éviter la terrible maladie. En août 1832, il écrit: « si vous aviez des malades chez vous, ceux qui les soigneront feroient bien de se bander le Nes et la Bouche d'un simple double de mouchoir pour respirer à travers et arrêter les miasmes qui pourroient communiquer la maladie et sitôt les soins finis se laver les mains et le visage, mettre à l'air des habits qu'ils avoient sur lui en prendre d'autres et les aérer ainsi alternativement à chaque fois que l'on auroit rester auprès du malade, n'y rester que le temps absolument nécessaire pour soulager le malade, étendre de la Chaux vive dans la maison, laisser répandre dans les appartements la fumée qui s'en exale ».58 Il fallait avoir une bien grande résistance pour une pareille médication. Quand on connaît la gravité de

 <sup>&</sup>lt;sup>57</sup> Typhus et choléra se succèdent en des épidémies qui fauchent les jeunes comme les vieux. Et on ne peut grand-chose pour les enrayer.
 <sup>58</sup> R.A.Q. (1851-1852 et 1852-1853). Page 280.

l'épidémie, on comprend, cependant, que Joseph Papineau soit bien inquiet pour les siens. Cette année-là, il perd trois membres de sa famille, sa femme inhumée dans l'église de Saint-Denis-sur-Richelieu, sa sœur et son frère.

Parfois aussi, Joseph Papineau s'impatiente de ne pas recevoir de nouvelles de son fils. Ainsi, un jour de novembre 1825, il le tance vertement: « Tu crois peut-estre en ne nous écrivant point, nous faire croire que tes occupations sont si grandes que tu n'en a pas le tems; à d'autres, mon ami, tout ce que tu gagnes par ce stratagème est de nous confirmer de plus en plus dans l'opinion que tu es un paresseux, je te le dis franc et net afin que tu prennes des moyens plus efficaces de nous désabuser. » D'autres jours, il est moins grognon. Le 10 janvier 1826, par exemple: « Tu recevras par St Antoine la caisse que tu as envoyé pour mettre les annalles des arts xc. que je ne veux pas envoyer à cause du doux tems dans La crainte qu'ils ne mouillent; à la place tu y trouveras, six poulets, deux dindes et deux oyes. Le degele ne permet pas d'envoyer de morües fraiches qui se Rendroient en marmelade: mais comme les oyes vont à L'eau comme les morues tu les substitueras et puisqu'ils on nagé dans l'eau comme les plongeons ils ne doivent pas estre plus gras Les uns que les autres. Réserves les donc pour traiter en maigre tes amis et les miens a qui tu feras part de ma decision qui est que gibier aquatique et amphibies sont poissons ou doivent L'estre, surtout les oyes qui fournissent de si bon boeure pour le carême. » 59

Quelle orthographe pour un homme qui, pourtant, est instruit. Cela dépasse tout ce qu'on peut imaginer. Mais aussi quel goût charmant de la plaisanterie, à la fois peuple et très fin.

59 R.A.Q. Ibid. P. 227.

53

On a de Joseph Papineau une peinture de Louis Dulongpré, <sup>60</sup> faite vers 1828, qui est restée dans la famille. L'artiste le représente, lourd, la chevelure abondante, le nez long, le visage ravagé par l'âge — il a soixante-douze ans — mais ferme encore. On a l'impression d'être devant un homme volontaire, mais sympathique qui, physiquement, évoque un peu le père Goriot qu'a imaginé Balzac, cet extraordinaire peintre de la société bourgeoise.

Français, installé dans la Colonie depuis longtemps, après une vie aventureuse 60 , Dulongpré est l'ami de Joseph Papineau. Il a eu une existence, sinon aussi agitée que celle de Wilhelm Von Berczy (autre portraitiste de l'époque, mais Allemand celui-là) du moins aussi laborieuse. On lui attribue quelque trois mille portraits entre son arrivée au Canada, après la guerre de l'indépendance américaine, jusqu'à sa mort à St-Hyacinthe, le 26 avril 1843.61

Joseph Papineau et lui jouent aux échecs durant les longues soirées d'hiver, à Montréal, où ils habitent tous les

<sup>60</sup> Venu à la suite de la guerre de l'indépendance chez nos voisins, il resta et fit un nombre considérable de portraits; on lui en attribue 3,500. Il a vécu longtemps à Montréal, puis il alla mourir à St-Hyacinthe chez la seigneuresse Dessaulles, fille de son ami Joseph Papineau. Il avait l'apparence « d'un gentilhomme de l'ancien régime ». écrit un de ses contemporains. « Il avait conservé lusqu'à son dernier jour, l'usage de la poudre; il portait ses cheveux en raie en arrière et nattés avec une boucle en ruban noir tombant sur le col de l'habit taillé à la française, tel qu'il se portait en France avant la Révolution: un gilet long de couleur pâle, culottes noires et bas en sole noire avec souliers très découverts et boucles en brillants. Je l'ai connu depuis mon enfance jusqu'à sa mort et ne lui ai jamais vu porter d'autre costume. Il était bien accueilli partout à cause de sa grâce bienveillante et de son exquise affabilité: on l'avait surnommé le bon monsieur M. R. Dulongpré. » Bulletin des recherches Historiques. Volume 8, page 150.

<sup>60</sup>ª De son côté, Gérard Morisset a écrit de lui : « Dulongpré a obtenu pendant nombre d'années beaucoup de succès. Il l'a dû, semble-t-il, à son physique aimable, à ses manières engageantes, à sa conversation et aussi à son air d'ancien régime. Ses contemporains nous le décrivent : « Grand, bien fait, d'une belle fiqure et d'excellentes manières ». Et il ajoute : « Dans sa notice nécrologique parue dans La Minerve en 1843, un chroniqueur affirme que Dulongpré a peint plus de 3,500 portraits. Il ne parle pas de ses tableaux d'églises ni de ses scènes de gens dont le nombre dépasse 200. » Dans la Peinture Traditionnelle au Canada-français. Au Cercle du Livre de France, P. 67.

<sup>61</sup> Dulongpré a ainsi fait le portrait de Madame Joseph Papineau, que l'on a conservé.

deux, à peu près dans le même quartier. 62 Ils s'entendent à merveille, bien que venus de milieux bien différents. Pour le comprendre, il faut regarder d'un peu près ce portrait de Papineau fait par Dulongpré et celui de Dulongpré par Berczy. La correspondance de ce dernier, recueillie par les Archives de Québec, permet aussi d'expliquer comment deux Européens ont pu s'adapter aussi rapidement au Bas-Canada. Ils ont en commun un goût semblable du travail et de la peinture qui fait merveille dans cette société peu argentée, mais qui a un certain goût pour les arts et les lettres.

C'est à peu près vers ce moment-là également que des amis veulent rendre hommage à l'homme politique que Joseph Papineau a été, à un moment critique de l'évolution constitutionnelle du pays. En 1827 à Québec, on donne un banquet en son honneur, au cours duquel le juge Réal de Saint-Vallières 63 se charge de faire l'éloge de leur hôte. Avec l'exagération de l'époque, il n'hésite pas à affirmer qu'au cours de sa carrière politique Papineau a déployé « la fermeté de Caton, la probité d'Aristide, l'éloquence de Démosthène, Oui, Messieurs, affirme l'orateur, on le citera dans l'avenir comme on le désigne aujourd'hui pour le modèle d'un bon serviteur public. » La renommée est injuste, car celui dont elle a gardé le souvenir, c'est le fils, plus que le père. Et, cependant, c'est à Caton, à Aristide et à Démosthène qu'on avait comparé le chef de la dynastie. Il est vrai que Joseph Papineau avait atteint l'âge où aucun compliment ne paraît excessif à celui dont on célèbre le mérite.

Puis, Joseph Papineau meurt. Auparavant, à l'âge de soixante-seize ans, il était allé voir son fils une dernière fois à Schenectady, dans l'État de New-York, où celui-ci s'était réfugié après la pénible fin du soulèvement. S'il était resté à

 <sup>62</sup> Louis Dulongpré habite rue Saint-André (autrefois rue Campeau) entre l'avenue Viger et la rue Lagauchetière. L. Z. Massicotte dans le Bulletin des Recherches Historiques. Volume 26. P. 149.
 63 Histoire du Notariat. Chapitre treizième. p. 111.

55

Montréal, Louis-Joseph Papineau aurait sans doute subi le même sort que Louis Riel un demi-siècle plus tard. Pour sa mémoire, il aurait été mieux pour lui de finir ainsi. En somme, il a laissé les autres payer pour ses imprudences, ses excès de langage, ainsi que ses incitations à la révolte. Il devait savoir au fond que rien n'était prêt et qu'on n'oppose pas des pétoires aux canons. Son père ne semble pas lui en avoir voulu. Dans l'opposition, il avait lui-même condamné le régime abusif de l'époque. Il avait lutté contre le gouverneur Craig sans crainte, au risque de passer quelque temps dans les cachots de sa Gracieuse Majesté, car le gouverneur avait l'ordre d'incarcération assez facile; mais il n'aurait jamais pensé à pousser ses gens à la révolte. Il oublie tout cela, en 1838, il va vers le fils qu'il aime et qu'il continue d'admirer. Quelques mois après son retour, il lui écrit de la seigneurie, le 18 mars 1839. Il est lui-même assez dur pour le régime et pour ceux qui en vivent: Mon cher Papineau, écrit-il, « J'aí Reçus ta lettre du 5e fevrier dernier ta decision subite de passer en Europe est très a propos nos avanturiers British Loyaux qui aujourd'hui vexent Les canadiens et voudroient les anéantir en masse, n'étoient pas si Loyaux quand nos voisins ont tenté d'envahir Le Canada, et sans La Loyauté des canadiens d'origine françoise L'Angleterre eut perdus Le Canada. Aujourd'hui ils sont encore aussi disposés a Recevoir favorablement les Américains si L'occasion s'en presentes et pour y mieux Reussir ils pousent les authorités a des vexations qui ne peuvent manquer d'aliéner les canadiens qui en sont Les victimes. Que L'occasion s'en presentes et L'on verra si je me trompes. » 64

Il lui envoie cette lettre à Paris, aux soins du libraire Bossange, dont l'un des fils a épousé la fille de Joseph Mas-

<sup>04</sup> Il écrit de mal en pis. Peut-être son âge explique-t-il cette langue presque inculte, même si la pensée reste précise. Il faut noter aussi que lorsou'il écrit à ses autres enfants il mentionne leur prénom: quand il s'adresse à Louis-Joseph, il écrit toujours: Mon cher Papineau, comme à l'aîné et à celui qui illustre le nom.

son. Et c'est ainsi que l'on retrouve ces bien curieuses relations de deux hommes aussi différents que le rebelle Papineau et le bourgeois Joseph Masson, à travers leurs deux familles.

Souvent, Joseph Masson servira d'intermédiaire entre Louis-Joseph Papineau et sa famille au cours de ses voyages. À Paris, il verra fréquemment le rebelle impénitent, qui lui constituera une bibliothèque destinée à sa maison de Terrebonne. Cette sois, Joseph Papineau profite du départ d'un ami commun pour l'Europe. Il lui confie son pli qu'il ne veut pas mettre à la poste. Dans d'autres cas, c'est Joseph Masson qui se chargera de lettres qu'on n'ose pas encore confier à l'État

Dans une autre lettre, Joseph Papineau dit à son fils que si le gouvernement a confisqué « les propriétés des condamnés politiques », on ne l'a pas fait pour ses biens. Mais, ajoute-t-il, « quoique tu ne sois pas dans cette catégorie, on ne scait pas à quelles extrémités peuvent se porter des gens en pouvoir...»

Il lui conseille donc de vendre la seigneurie de la Petite Nation en Angleterre, « peut-être à la compagnie qui a acheté de Mr Ellice la Seigneurie de Beauharnois, en cela, ajoute-t-il, Mr Roebuck 65 pourra t'aider, mais Réserves toi les arré-

son fils de le voir.

Son dévouement à la cause canadienne était-il intéressé? Il est difficile de le savoir, car, au plus fort d'une bataille très apre autour de la défense du Canada, Roebuck (un ancien ami du Canada, note également Thomas Chapais) n'hésite pas

<sup>65</sup> Roebuck est un député anglais, qui a fait ses études en partie au Canada, avant que sa mère n'ait épousé un haut fonctionnaire anglais. Il est avocat à Londres et, rapidement, il joue un rôle politique. Voici ce que F. X. Garneau en dit dans ses notes écrites au cours du voyage qu'il fait en Angleterre et en France de 1831 à

<sup>\*</sup> Monsieur Roebuck était un petit homme fort actif, plein de talents. qui faisait son chemin en dépit presque de la fortune. Il va s'en dire qu'il était l'ami des libéraux du Canada et de la Chambre d'Assemblée. Il fut prié de plaider leur cause au parlement chaque fois que l'occasion s'en présenterait et il s'acquittait de sa mission avec autant de zèle que d'habileté. » Cf. La Littérature Canadienne de 1850 à 1860. Chez Desbarats et Derbishire. 1863. (P. 239).

Comme il avait servi d'intermédiaire entre Edward Ellice (seigneur de Beauharnois) et ceux qui avaient acheté le domaine, il est normal que Joseph Papineau ait songé à lui pour la vente de la seigneurie de la Petite Nation et qu'il ait conseillé à son fils de le voir

rages. » Et ils sont nombreux. 66 C'est un conseil excellent, venant d'un vieil homme qui sait qu'en exil on ne peut vivre de souvenir et d'eau froide . . . . Jusqu'à sa mort, il défend les intérêts de son fils. Puis, il disparaît.

Peu de temps avant sa mort, survenue le 8 juillet 1841, il s'est rapproché de l'église à la suite d'une lettre que lui a adressée Monseigneur Bourget. « Je vous prie de croire qu'en écrivant la présente à un homme dont j'ai toujours admiré les talents, je ne consulte que les grands intérêts de son âme, écrit celui-ci. Je vous conjure, au nom de Jésus-Christ, qui est venu pour nous sauver tous, de ne pas craindre de venir vous

à affirmer : « Je veux que (les Canadiens) comprennent clairement que l'Angleterre n'éprouverait aucun regret, si demain, ils se séparaient d'elle ». Cela résume, je crois, un état d'esprit qui se répand rapidement en Angleterre avant la Confédération, en attendant qu'une volte-face complète rapproche Métropole et Colonies quand, le pacte de 1867 étant conclu, l'Angleterre se rendit compte qu'elle ferait erreur en continuant de prendre une attitude de profond détachement envers un pays appelé à un assez extraordinaire essor. Ce magnifique fantaisiste qu'était le Marquis de Lorne aura contribué à faire prendre le Canada au sérieux, une fois son mandat de gouverneur terminé. Il voit très clair sur ce point et il contribue à ramener l'opinion anglaise à une meilleure compréhension de la situation. La City avait perdu lourdement avec ses placements au Canada et elle ne pardonnait pas à ceux qui l'avaient induite en erreur. C'est probablement ce qui explique l'attitude de Roebuck.

De son côté, le gouvernement anglais trouvait que ses colonies d'Amérique lui coûtaient très cher. Petit à petit, il s'était éloigné d'elles en supprimant certains droits (tels les Corn Laws) pour s'orienter vers le libre-échange. Le budget de la défense lui semblait bien lourd à porter également. Ce n'est qu'à la fin du siècle qu'il voulut resserrer les liens qui menaçaient de se rompre.

00 Louis-Joseph Papineau se rendit compte à son retour combien la rentrée des comptes était difficile. Ses censitaires sont assez miséreux, tant que les communications avec l'extérieur restent lentes. Quand il s'occupera lui-même de sa seigneurie, le revenu se stabilisera. Et encore devra-t-il insister beaucoup, comme l'indique sa correspondance. Les arrérages étant abondants, son père lui donne un excellent conseil au cas où il vendrait le domaine.

Pour comprendre les difficultés qu'avait le seigneur à se faire payer ses cens et rentes, voici un texte de Monsieur Cole Harris tiré de « The Poverty and Helpless-

ness in Petite-Nation ».

<sup>«</sup> In the twelve years from 1825 to 1836, Denis-Benjamin Papineau collected just over 19.000 livres (\$3.480.00) from the censitaires in Petite-Nation. As the cens et rentes accumulating during this period amounted to 55,000 livres (\$10.080.00) and the lods et ventes to some 20,000 livres (3.670.00), he collected each year about a quarter of the annual dues. At least 20,000 livres were also owing for the years before 1825. Louis-Joseph had made several short visits to the seigneurie partly with hope of collecting more of his debts but found his censitaires no more able to pay him than his brother. He could sue his debtors but, although he blastered and threatened, in these years, he rarely did so. Restraining him was the high cost and inconvenience of court action, the advice of his brother Denis-Benjamin and undoubtedly, also, Papineau's recognition of the plight of his censitaires. The Canadian Historical Review, March 1971, P. 37.

jeter dans les bras d'un homme plus pêcheur que vous ».67 Joseph Papineau écoute le prélat au grand cœur. Il vient et se réconcilie avec la religion.

Son corps est d'abord inhumé dans le cimetière de Montréal, sous une pierre tombale où l'on a inscrit l'épitaphe composée par Augustin-Norbert Morin:

Joseph Papineau
Publicarum Legum Pater
Privatarum Expositor
Laboribus an sobole clarior
Obiit 8 julii 1841 et 90
Amici P.P.

Plus tard, ses restes seront transportés dans la crypte de l'église de Monte-Bello, pas très loin du manoir de son fils, puis dans la très jolie chapelle où les membres de la famille sont réunis. Dans une lettre au notaire J. J. Girouard, le 30 mai 1855, Louis-Joseph Papineau annonce qu'il fait transporter le corps de son père dans l'église paroissiale de Monte-Bello. En voici un extrait qui indique à la fois ce qu'il veut faire et les difficultés que son projet présente, à une époque où les communications sont encore difficiles:

« J'attendais donc Amédée pour savoir ce qui avait été fait du monument que vous aviez fait déposer sur les restes de mon cher Père, lorsqu'il les avait dernièrement fait relever. Mon intention avait été de me trouver à Montréal à cette occasion mais les médecins consultés sur les précautions à prendre, conseillèrent de le faire de suite avant que les chaleurs ne rendissent cette opération beaucoup plus difficile, si comme il y avait lieu de le craindre du laps de temps écoulé depuis 1841, la corruption du corps et des cercueils, avait été très grande. Sur cet avis Amédée obtint de suite du Juge & de Monseigneur le Coadjuteur de Montréal. l'autorisation de faire faire cette exhumation & de la bonté de Monsieur le Supérieur la permission de déposer le Corps, renfermé

<sup>67</sup> Lettre du 5 juin 1840 que l'on cite dans une étude sur « L'Impulsion donnée à la pratique religieuse, au XIXe siècle ». Revue d'histoire d'Amérique française du 5-6-40 (Vol. XVI).

59

avec ses premiers cercueils dans un troisième en zinc soudé, pour qu'il n'émanât point de mauvaise odeur, dans les voutes de l'église paroissiale, jusqu'à ce qu'il puisse être apporté ici. Si le chemin de fer avait glissé sur ses rails, il aurait pû être apporté ici par les bateaux à vapeurs et les locomotives. Il a fallu renoncer à l'idée de l'apporter par les secousses du routage. Alors Amédée a projetté l'apporter par un des petits bateaux à vapeurs de tonage, mais leurs propriétaires lui ont dit que les travaux du Grand Tronc avaient excessivement gâté la navigation du St-Laurent à Ste-Anne; que deux de ces bateaux y avaient échoué et n'avaient été dégagés qu'après de longs délais et que deux de leurs barges y avaient été brisées; qu'en conséquence ils lui conseil-laient d'attendre aux eaux moyennes, où ces dangers cesseront, pour venir avec ces restes vénérés, ce qu'il fera sous un mois à peu près. » 68

C'est dans la grande maison, un peu inspirée du château de Montaigne, que Louis-Joseph Papineau apprendra un à un les drames familiaux qui assombriront sa vieillesse. Son fils Gustave meurt à vingt et un ans en 1851, et Lactance en 1862, à l'âge de quarante ans. Quant à sa fille Azélie, elle disparaît aussi en bas âge, <sup>69</sup> au moment où son fils Henri (celui que l'histoire connaîtra sous le nom de Henri Bourassa), n'a même pas un an. Tout cela met Louis-Joseph Papineau hors de lui. Ainsi, un jour que les nouvelles de sa fille Azélie sont mauvaises, il s'écrie dans une lettre adressée au père Bourassa, le futur desservant de Monte-Bello:

« Combien grand est le besoin que Dieu nous donne la consolation de voir cette chère enfant se rétablir! Si son incrustable volonté était de nous refuser ce bienfait, priez que nous ne blasphémions pas son saint nom et que nous ne pleurions le reste de nos jours sans murmures impies et offensantes. »<sup>70</sup>

Derrière l'inquiétude du père, on sent le romantique impénitent qui ne peut exprimer ses sentiments en toute simplicité. 71

<sup>68</sup> Page 565 Vol. XII. 69 A trente-cing ans.

<sup>70</sup> On le sent affreusement inquiet et prêt à un éclat.

<sup>71</sup> C'est ce que, d'après Henri Béraud, Robert de Jouvenel appelait de l'exhibitionnisme à trois tours de cravate.

Sa maison, il l'a voulue belle pour essayer d'y retenir sa femme et, aussi, pour satisfaire un certain goût du faste à un moment où tout s'écroule autour de lui. 72

Voici comment Louis-Joseph Papineau explique, dans une de ses lettres, pourquoi il a construit cette grande maison et ce qu'il a fait de la seigneurie :

« Ma femme avait toujours abhorré l'idée de vivre à la campagne et pour tâcher de surmonter ses répugnances, je songeai à un établissement plus beau qu'il n'était strictement nécessaire de le faire ; et pour accélérer sa complétion, je m'exposai à trop de fatigue. J'ai été architecte, le dessinateur des vergers et jardins, le défricheur du terrain. J'ai eu pendant trois étés entiers au-delà de cinquante travailleurs de tous métiers à diriger et j'ai à répondre aujourd'hui à plus de quatre cent colons, chefs de familles et propriétaires de lots de terre depuis vingt arpents à douze ou quinze cent selon leur faculté. » 78

Il vient l'été à Monte-Bello. L'hiver, il habite pendant un temps dans la maison de la rue Bonsecours, que son père lui a cédée en 1814. Ainsi, le père et le fils auront peiné et agi dans un même cadre — ô, bien modifié — car la maison du père est bien différente du manoir du fils, comme la seigneurie est loin d'être le cadre imaginé par Joseph Papineau. Il a ouvert la voie dans laquelle le fils s'est engagé quand revenu au pays après une longue absence, il a voulu donner à son domaine un essor nouveau.

Et c'est ainsi que le fils a rejoint le père, dans un effort qui correspond à un désir d'entraide, à un certain paternalisme et à un souci d'intérêt personnel.

\*\*

Petit à petit, la seigneurie de la Petite Nation a pris de l'importance. Vers 1831, la population atteint huit cents personnes, comme l'a noté Joseph Bouchette; en 1841 elle compte

74 Voir le renvoi 2.

<sup>72</sup> Carrière politique et famille.

<sup>73</sup> Papineau, textes choisis, présentés par Fernand Ouellet dans les Cahiers de l'Institut d'Histoire. Aux Presses Universitaires Laval, P. 100.

trois mille âmes et. en 1861, environ quatre mille. Graduellement, Papineau l'a organisée et développée. Une route relie les terres aux comtés avoisinants, par l'intérieur. On continue à faire du bois, mais, à certains endroits, les terres sont bonnes et elles donnent des céréales abondamment. Pendant longtemps, elles suffisent à faire vivre les familles qui habitent la seigneurie, mais bien petitement dans l'ensemble, avant le retour de Louis-Joseph Papineau. 75 Par la suite, les choses changeront d'aspect.

En 1851, si la population a augmenté, elle reste surtout rurale. Il y a bien deux hôteliers, quinze marchands, un médecin, un notaire, un maçon, un peintre, un sellier, un arpenteur; mais il y a aussi quatre cent cinquante et un cultivateurs, trois cent dix-sept manœuvres, quarante-sept draveurs, un prêtre belge et un pasteur. 76 La seigneurie est restée axée sur les besoins d'une population essentiellement agricole et, faut-il le répéter, encore très pauvre parce qu'elle est loin des centres de consommation, que les communications sont difficiles, que la terre est dure à conquérir sur la forêt, que les gens sont incultes pour la plupart. En l'absence du seigneur, ils ont pris l'habitude de mal payer leurs redevances. Or, cette habitude. ils l'ont gardée et ils n'hésitent pas à s'endetter d'année en année et à faire bien peu de choses pour rembourser les arrérages. 77 Le peuvent-ils d'ailleurs? Louis-Joseph Papineau se plaint que, pour se faire payer, certains marchands n'hésitent pas à mettre la main sur les terres de leurs débiteurs sans vouloir verser les droits seigneuriaux par la suite.

<sup>75</sup> Dans un article paru dans Canadian Historical Review, Cole Harris parle de la grande misère des censitaires de la Petite-Nation. Il est dur pour Louis-Joseph Papineau, mais on ne peut nier l'essor que prend la seigneurie quand celui-ci s'y installe à son retour d'Europe. (Ibid. March 1971).

« Mon Long Exil, note Louis-Joseph Papineau de son côté, y jeta tout en langueur et confusion et, à mon retour, je crus qu'il était de mon devoir de vivre au milieu de mes colons ». C'est ainsi qu'il explique vers 1855 l'état dans lequel il a trouvé la seigneurie à son retour d'Europe. F. Ouellet. Ibid. P. 99.

76 D'après Cole Harris. Ibid. P. 32.

<sup>77</sup> Cole Harris (*Ibid.* P. 37) apporte des précisions intéressantes sur l'accumulation de la dette des censitaires, comme on l'a vu dans le renvoi 66.

62

Là comme ailleurs, 1854 marque la fin d'un régime et d'un monde. Le gouvernement ordonne la liquidation du domaine seigneurial. Pour libérer ses censitaires, Louis-Joseph Papineau recevra une assez forte somme. À la faveur de l'évaluation qui est faite de la Petite Nation, il est possible de voir à quel degré d'essor elle est arrivée. La Cour Spéciale, chargée de liquider le régime, se penche sur son cas et, le 20 février 1860, le Commissaire Henry Judah en estime la valeur à \$88,833. 78 Voici comment il arrive à ce chiffre :

1.	Valeur des cens et rentes		\$53,	301.66
2.	Valeur des lods et ventes		\$17.	528.88
3.	Valeur de l'indemnité pour banalité		\$ 2.	.00.000
4.	Valeur du moulin banal		\$ 4	.000.00
5.	Valeur des manoirs et domaine seigneuriaux		\$12.	.000.00
6.	Valeur de l'indemnité que les seigneurs de l'arrière-fief Plaisance devront payer à leur seigneur dominant, le seigneur de la Petite Nation, pour se racheter envers lui de ses droits lucratifs, sur le dit arrière-fief Plaisance, viz. : vingt centins annuellement formant un capital de trois piastres et trente-trois centins.		\$	3.33
	TOTAL:	×	\$88	.833.8 <b>7</b>

<sup>78</sup> Cadastre abrégé de la seigneurie de la Petite Nation. P. 28. Vol. III.

« Aux termes de la concession de cette seigneurie, elle est quitte et franche de tout droit de quint envers la couronne », note le commissaire. Et il ajoute: « Le gouvernement de la province de Québec paiera pour les droits de lods et ventes, une somme annuelle de « 1,051 piastres et 76 centins » égale en capital à celle de 17,528 piastres et 88 centins. Pour le droit de banalité, il versera une somme annuelle de 120 piastres, égale en capital à 2,000 piastres ». C'est le texte du Commissaire Henry Judah. Dans les deux cas, il s'agit des droits casuels réglés par le gouvernement. Restent les rentes constituées (c'est-à-dire le cens, les rentes et redevances annuelles) que les censitaires doivent acquitter eux-mêmes jusqu'à ce que la dette soit remboursée par l'État près d'un siècle plus tard.

63

Il est curieux de constater a) que le montant de la rente constituée représente peu de chose et qu'à cause de cela le rendement de la seigneurie est faible dans l'ensemble; b) que le manoir et les domaines seigneuriaux ont une valeur bien limitée à une époque où la propriété foncière a peu d'importance dans ce pays éloigné; c) que le chemin de fer apportera bientôt un élément de prospérité dans un milieu qui peut difficilement se développer tant que les communications ne sont pas assurées.

Pour mieux juger la valeur de la seigneurie de la Petite Nation en comparaison de ce qu'elle a été lorsque Joseph Papineau l'a achetée au début du siècle, il faut aussi tenir compte du fief de Plaisance. Louis-Joseph Papineau l'a donné à son frère Denis-Benjamin, en se rappelant les services que celui-ci lui a rendus, pendant toutes les années où il a vécu dans la seigneurie, avant que, libéré de ses luttes politiques, il ne l'administre lui-même. Le Cadastre abrégé de la seigneurie de la Petite Nation nous apporte à ce sujet une indication, sous la signature du Commissaire Judah. Celui-ci fixe

la valeur du fief à \$9,893. TO Ce que Louis-Joseph Papineau a payé 5000 livres en 1817 a donc vers 1860, une valeur de près de \$100,000 dollars : ce qui est à la fois son œuvre et celle du temps.

\*

Si Louis-Joseph Papineau avait vu s'écrouler sa carrière d'homme politique, il avait réussi la dernière étape de sa vie : celle qui rejoignait l'initiative prise par son père. L'un avait ouvert la voie et l'autre avait employé toute son imagination, sa puissance de travail, son désir d'être utile dans un cadre qui allait bientôt disparaître avec le régime. Dans cette lettre qu'il envoie au notaire Girouard, le fils rappelle tout ce qu'il doit à son père :

« Mon cher père a vaincu tant d'obstacles, surmonté tant de fatigues, fait tant de dépenses pour commencer l'établissement de sa seigneurie, qu'il est bien que nous y reposions les uns après les autres,
au pied d'un homme qui a tant fait pour son pays et pour sa famille. 
 » 80

C'est cela qu'il faut rappeler en terminant cette étude.

Et pendant ce temps, l'autre seigneur, dont la vie est évoquée ici — celui de Saint-Jean-Port-Joly — se prépare à écrire un roman sur les *Anciens Canadiens* et ses *Mémoires* : deux œuvres qui apportent un élément un peu suranné, mais nouveau et agréable dans une littérature étriquée.

Joseph Papineau
Publicarum Legum Pater
Privatarum Expositor
Laboribus an sobole clarior
Obiit 8 Julii 1841 et 90
Amici P.P.

C'est celle dont il a été question précédemment et qu'on attribue à Augustin-Norbert Morin.

<sup>79</sup> Somme qui se répartit ainsi, d'après le Commissaire Judah :

Valeur des cens et rentes 1.143.25

Valeur des lods et ventes 750.00

Valeur du manoir et domaines seigneurlaux 6,000.00

Valeur des terres concédées 2.000.00

Total: \$9.893.25 octobre 1858.

<sup>80</sup> Dans la chapelle de Monte-Bello, l'épitaphe que Louis-Joseph a tenu à faire inscrire se lit ainsi sur la plaque commémorative :

Venus au régime par des chemins bien différents, les deux seigneurs sont caractéristiques d'une époque. Et c'est pourquoi on les a présentés ici comme des témoins de deux milieux qui se situent à l'extrême l'un de l'autre, dans une société qui évolue rapidement.<sup>81</sup>

<sup>81</sup> Je tiens à remercier ici ceux qui m'ont aidé de leurs conseils, de leurs notes, de leurs indications. Et d'abord M. l'abbé Honorius Provost, Mademoiselle Anne Bourassa, M. Jean-Jacques Lefebvre, Monsieur et Madame Gustave Lanctôt, M. Gérard Ouellette qui habite Saint-Jean-Port-Joly et dont le livre sur Ma Paroisse m'a été très utile; puis M. Jules Bazin, qui veille sur la Collection Gagnon comme une mère surveille la vertu de sa fille.